

Règlement du jeu "Chic les cadeaux Jacadi"

Article I : Organisation

La société G&R SAS au capital de 1395 euros, immatriculée au RCS de Paris sous le numéro B 788 810 992 ayant son siège social 7 boulevard Flandrin ,75 016 Paris organise un grand jeu intitulé " Chic les cadeaux Jacadi", du 1er au 24 décembre 2018.

Article II : Participation

La participation à ce jeu sans obligation d'achat est ouverte à toute personne physique majeure domiciliée en France métropolitaine (à l'exception des salariés et représentants de la société organisatrice, de ses partenaires, et de ses sous-traitants, ainsi que de leurs conseils et des membres de leur famille) disposant d'une connexion à Internet et d'une adresse e-mail valide. La participation est limitée à une seule par jour par foyer (même nom, même adresse). La participation est strictement nominative et le joueur ne peut en aucun cas jouer pour le compte d'autres participants. Un justificatif d'identité ou de domicile pouvant lui être demandé à tout moment du jeu. Tout Formulaire d'inscription au jeu incomplet, illisible, envoyé après la date limite ou sous une autre forme que celle prévue sera considéré comme nul.

Article III : Modalités

Pour participer, il suffit de se connecter à l'adresse internet du site chiclescadeauxjacadi.fr, de dûment remplir le formulaire avec son adresse e-mail, puis de le valider. Le participant sera automatiquement sélectionné pour le tirage au sort.

Article IV : Dotation

Ce jeu est doté de 24 prix répartis pour 24 gagnants :

1. Le pull pingouin

https://www.jacadi.fr/enfant/enfant-garcon/pull-gilet-et-cardigan/Pull-enfant-garcon-motif-pingouin/p/2016999_707

2. L'ours polaire en peluche

https://www.jacadi.fr/chambre-de-bebe/eveil/Peluche-ours/p/2014258_707

3. Le pull en jacquard

https://www.jacadi.fr/enfant/enfant-fille/pull-gilet-et-cardigan/Pull-enfant-fille-a-jacquard-paysage-de-montagne/p/2016952_720

4. L'eau de soin

https://www.jacadi.fr/parfum/eaux-parfumees/Eau-de-Soin-Tout-Petit-50-ml/p/1092097_792

5. Le pyjama d'hiver

https://www.jacadi.fr/enfant/enfant-garcon/pyjama-et-nuit/Pyjama-enfant-garcon-Noel/p/2017884_116

6. Les moufles flocons

https://www.jacadi.fr/bebe/bebe-garcon/chapeau/Moufles-bebe-garcon-a-jacquard-flocon/p/2017066_779

7. Le sweat-shirt

https://www.jacadi.fr/bebe/bebe-garcon/pull-gilet-et-cardigan/Sweat-shirt-bebe-garcon-a-message/p/2017043_779

8. Le pull oiseau

https://www.jacadi.fr/bebe/bebe-fille/pull-gilet-et-cardigan/Pull-bebe-fille-a-motif-oiseau/p/2017018_780

9. Le col tout doux

https://www.jacadi.fr/enfant/enfant-fille/chapeau-et-accessoire-/Col-enfant-fille-en-fausse-fourrure/p/2017521_123

10. Le sac à langer

https://www.jacadi.fr/chambre-de-bebe/balade-et-voyage/Sac-a-langer/p/2012528_198
11. La robe en jacquard
https://www.jacadi.fr/enfant/enfant-fille/robe-et-jupe/Robe-enfant-fille-en-jacquard-motif-feuille/p/2016816_913
12. Les Charles IX en velours
https://www.jacadi.fr/chaussure/chaussure-fille/charles-IX-/Charles-IX-enfant-fille-en-velours/p/2017061_840
13. Le tutu
https://www.jacadi.fr/enfant/enfant-fille/robe-et-jupe/Jupon-enfant-fille-en-tulle-rose/p/2017704_541
14. Le pull en cachemire
https://www.jacadi.fr/enfant/enfant-fille/pull-gilet-et-cardigan/Pull-en-cachemire-enfant-fille/p/2016820_840
15. Le déguisement de princesse
https://www.jacadi.fr/enfant/enfant-fille/chapeau-et-accessoire-/Deguisement-Princesse-enfant-fille-p/2018040_830
16. Le pyjama de Noël
https://www.jacadi.fr/enfant/enfant-fille/pyjama-et-nuit/Pyjama-enfant-fille-Noel/p/2017877_720
17. Le ballerines de Noël
https://www.jacadi.fr/chaussure/chaussure-fille/chaussons-et-pantoufles/Ballerines-enfant-fille-Noel/p/2018065_304
18. Le dors-bien
https://www.jacadi.fr/naissance/naissance-garcon/dors-bien/Dors-bien-bebe-mixte-Noel/p/2017343_542
19. Les chaussons en or
https://www.jacadi.fr/naissance/naissance-fille/botton-et-chaussette/Chaussons-bebe-fille-p/2016691_304
20. Le pyjama de lutin
https://www.jacadi.fr/enfant/enfant-fille/pyjama-et-nuit/Pyjama-enfant-fille-Noel/p/2017882_542
21. L'ours en peluche Martin
https://www.jacadi.fr/chambre-de-bebe/doudou-et-peluche/Peluche-ours-Martin/p/2011130_609
22. L'huile sèche pour bébé
https://www.jacadi.fr/chambre-de-bebe/bain/Huile-seche-multi-soins-100-ml/p/2012936_701
23. La gigoteuse de Noël
https://www.jacadi.fr/chambre-de-bebe/sommeil-et-nuit/Gigoteuse-6-24-mois-Noel/p/2018067_720
24. Le couffin Jacadi
https://www.jacadi.fr/chambre-de-bebe/sommeil-et-nuit/Habillage-du-couffin-fourrure-Noel/p/2018068_720
https://www.jacadi.fr/chambre-de-bebe/mobilier/Panier-couffin/p/1082059_606
https://www.jacadi.fr/chambre-de-bebe/mobilier/Support-de-couffin/p/1082024_606

Article V : Désignation des gagnants

Un tirage au sort parmi les participants sera effectué par la société organisatrice, chaque jour entre le 2 et le 25 décembre 2018 dans la matinée et désignera chaque jour 1 gagnant. Les gagnants seront informés par la société ORGANISATRICE du résultat par e-mail le lendemain de leur participation. Sans réponse de sa part dans un délai de 10 jours à partir de la confirmation de son gain, le gagnant sera disqualifié et son prix sera perdu tel que défini à l'article X. Un nouveau tirage au sort sera alors effectué par la société organisatrice. Les lots ne peuvent faire l'objet d'un remboursement en espèces, ni d'aucune contrepartie de quelque nature que ce soit et sont non cessibles. Toutefois, en cas de force majeure, comme l'indisponibilité de l'article dans la taille demandée, la société ORGANISATRICE se réserve le droit de remplacer les prix annoncés par des bons d'achat Jacadi de valeur équivalente (carte cadeau ou e-carte cadeau selon la demande du gagnant). Les participants font élection de domicile à l'adresse indiquée par e-mail pour l'envoi de leur lot. Les gagnants autorisent toutes vérifications concernant leur identité et leur domicile (adresse postale et Internet). Toutes informations d'identité ou d'adresses fausses entraînent la nullité du gagnant et de l'ensemble de ses participations.

Article VI : Remboursement des frais de jeu

En cas de débours, tout participant peut obtenir sur demande le remboursement des frais correspondant au temps de jeu depuis un téléphone fixe, au tarif France Telecom, sur la base d'une connexion de 3 mn au tarif réduit, soit 0.15 euro. La demande de remboursement doit être envoyée par courrier, à l'adresse du jeu (Article VI), accompagnée d'un RIB, et d'une facture détaillée au nom du participant, indiquant la date et l'heure de la connexion, au plus tard 30 jours après la date de clôture du jeu, cachet de la poste faisant foi. Les frais engagés par le participant pour le timbre nécessaire à cette demande seront remboursés sur simple demande écrite sur la base du tarif lent "lettre" en vigueur. Une seule demande de remboursement par participant inscrit au jeu et par enveloppe (même nom, même adresse). Les demandes incomplètes ne seront pas prises en compte.

Etant observé qu'en l'état actuel des offres de service et de la technique, certains fournisseurs d'accès à Internet offrent une connexion gratuite ou forfaitaire aux internautes, il est expressément convenu que tout accès au site s'effectuant sur une base gratuite ou forfaitaire (tels que notamment connexion par câble, ADSL ou liaison spécialisée) ne pourra donner lieu à aucun remboursement, dans la mesure où l'abonnement aux services du fournisseur d'accès est dans ce cas contracté par l'internaute pour son usage de l'Internet en général et que le fait pour le participant de se connecter au site et de participer au jeu ne lui occasionne aucun frais ou débours supplémentaire.

Article VII : Connexion et utilisation

La participation implique la connaissance et l'acceptation des caractéristiques et des limites de l'Internet, l'absence de protection de certaines données contre des détournements éventuels ou piratage et risques de contamination par des éventuels virus circulants sur le réseau.

La société ORGANISATRICE décline toute responsabilité en cas de mauvaise utilisation ou d'incident lié à l'utilisation de l'ordinateur, de l'accès à Internet, de la maintenance ou du dysfonctionnement des serveurs du jeu, de la ligne téléphonique ou de toute autre connexion technique, et de l'envoi des Formulaire de jeu à une adresse erronée ou incomplète.

Article VIII : Litiges et responsabilités

La participation à ce jeu implique l'acceptation sans réserve du règlement dans son intégralité. Si une ou plusieurs dispositions du présent Règlement Général étaient déclarées nulles ou inapplicables, les autres clauses garderaient toute leur force et leur portée. En cas de différence entre la version du règlement déposée auprès de l'étude d'huissier de Justice et la version du règlement accessible en ligne, seule la version déposée chez l'huissier de Justice prévaudra. Toute déclaration inexacte ou mensongère, toute fraude entraînera la disqualification du participant. La société ORGANISATRICE tranchera souverainement tout litige relatif au jeu et à son règlement en accord avec la SCP Bornecque Winandy - Bru Nifosi, huissiers de Justice associés. Il ne sera répondu à aucune demande téléphonique ou écrite concernant l'interprétation ou l'application du présent règlement, les mécanismes ou les modalités du jeu ainsi que sur la liste des gagnants. En cas de contestation seul sera recevable, un courrier en recommandé avec accusé de réception dans un délai de 1 mois après la proclamation des résultats. La société ORGANISATRICE se réserve le droit, si les circonstances l'exigeaient d'écourter, de prolonger, de modifier ou d'annuler le présent jeu dans le respect de l'article VI. Sa responsabilité ne saurait être engagée de ce fait. La société ORGANISATRICE pourra annuler ou suspendre tout ou partie du jeu s'il apparaît que des fraudes sont intervenues sous quelque forme que ce soit, notamment de manière informatique dans le cadre de la participation au jeu. Elle se réserve, dans cette hypothèse, le droit de ne pas attribuer la dotation au fraudeur et/ou de poursuivre devant les juridictions compétentes le ou les auteurs de ces fraudes.

Article IX : Remises de lots

Du fait de l'acceptation de leur prix, les gagnants autorisent la société ORGANISATRICE à utiliser leurs nom, prénom, adresse postale ou internet dans toute manifestation publi-promotionnelle liée au présent jeu sans que cette utilisation puisse donner lieu à une quelconque contrepartie autre que le prix

gagné, et ceci pour une durée maximale de 2 ans. La société ORGANISATRICE ne saurait être tenue pour responsable des retards, pertes, avaries, manque de lisibilité des cachets du fait des services postaux, intervenus lors de la livraison des lots. Les lots non réclamés en instance postale, ou retournés dans les 30 jours calendaires suivant leur envoi, seront perdus pour le participant et demeureront acquis à la société ORGANISATRICE. Les gagnants renoncent à réclamer à la société organisatrice tout dédommagement résultant d'un préjudice occasionné par l'acceptation et/ou l'utilisation du lot.

Article X : Convention de Preuve

Sauf en cas d'erreurs manifestes, il est convenu que les informations résultantes des systèmes de jeu de la société ORGANISATRICE ont force probante dans tout litige quant aux éléments de connexion et au traitement informatique des dites informations relatif au jeu.

Article XI : Attribution de compétence

Les participants sont soumis à la réglementation française applicable aux jeux et concours. Tout litige qui ne pourra être réglé à l'amiable sera soumis aux tribunaux compétents désignés selon le Code de Procédure Civile

Article XII : Informatique et Libertés

Les informations nominatives recueillies dans le cadre du présent jeu sont traitées conformément à la Loi Informatique et Libertés n° 78-17 du 6 janvier 1978. Tous les participants au jeu disposent en application de l'article 27 de cette loi, d'un droit d'accès ou de rectification aux données les concernant. Toute demande d'accès, de rectification ou d'opposition doit être adressée à la société ORGANISATRICE.

Article XIII : Droits de propriété littéraire et artistique

Conformément aux lois régissant les droits de propriété littéraire et artistique, la reproduction et la représentation de tout ou partie des éléments composant ce jeu sont strictement interdites. Les marques citées sont des marques déposées de leur propriétaire respectif.